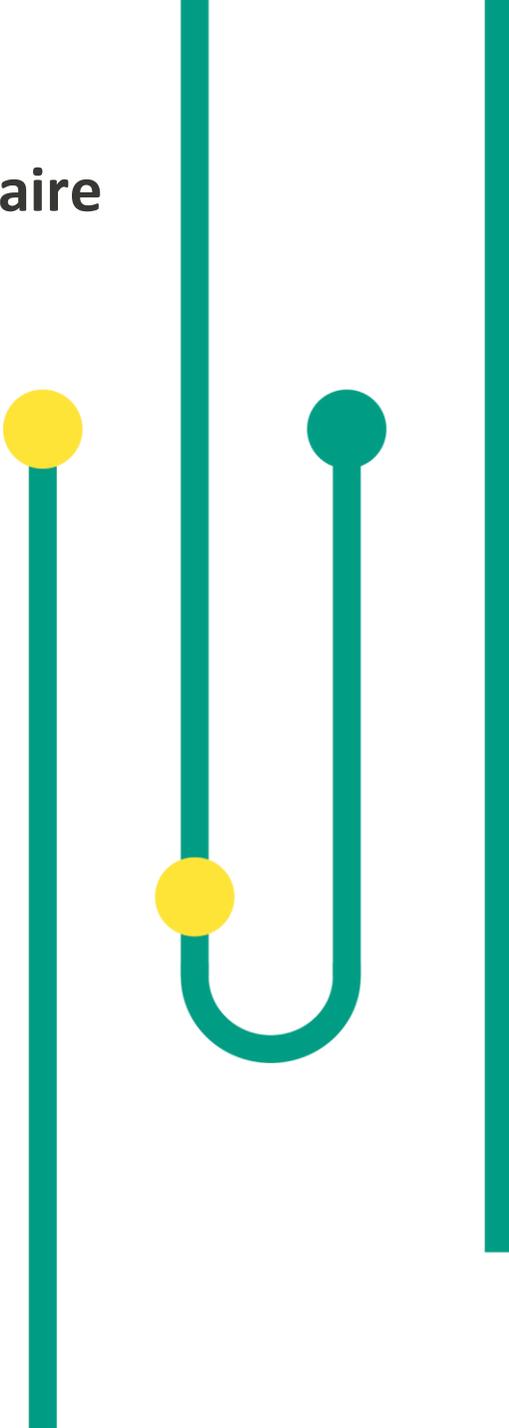


Réunion d'information du public (RIP) dans le cadre de la procédure prévue par l'ordonnance du 5 octobre 2023 relative à une demande de déconstruction de l'intérieur du Palais du Midi en vue de la réalisation du projet Constitution

29/01/2024



Sommaire



- 1 INTRODUCTION
- 2 PRÉSENTATION DU PROJET
Projet
Etude d'incidences et planning
- 3 SÉANCE DE QUESTIONS ET PRISE DE NOTE DES QUESTIONS
- 4 CLÔTURE



INTRODUCTION



Introduction



2

PRÉSENTATION DU PROJET



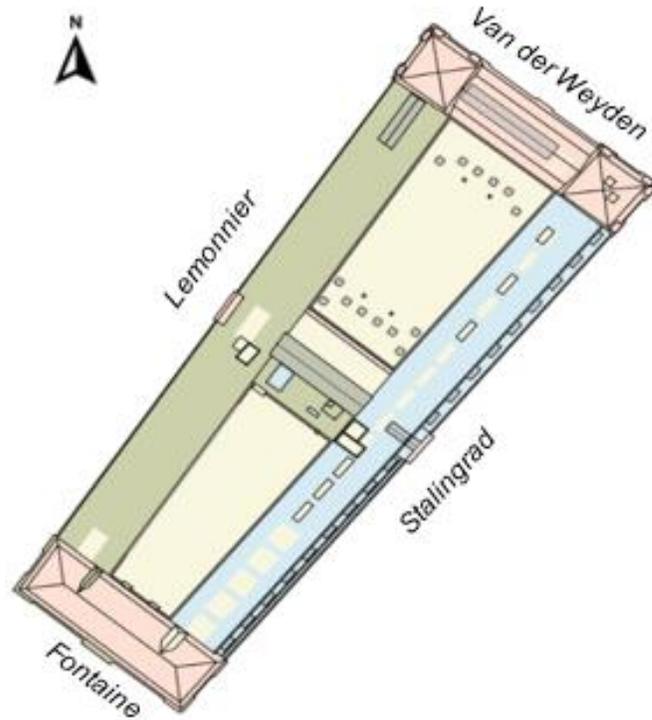
Etude historique du bâtiment

(Extrait étude Greisch – STIB 2023)

1875 - 1880 Construction

1880 - 1922 Adaptations

- Ajout de cages d'escalier (Percement de fenêtres de toit et tabatières allongement de lanterneau pour éclairer).
- Réaménagement de l'étage.



1922 - 1926 Première modification majeure

- Installation d'un système de ventilation sous la cour sud (nouvelle dalle en surface, nouvelles cave et cheminées et accès à fougère).
- Modification de la façade sud et ouest et adaptation des châssis sur toutes les façades pour l'ajout d'un étage supplémentaire (2^e étage).
- Aménagement d'un étage supplémentaire sur l'aile ouest (3^e étage) (démolition de la charpente et du toit anciens).
- Mise en place d'une couverture à double enveloppe pour la cour sud et aménagement pour l'administration communale.
- Modification de l'aile centrale côté sud (ajout d'un escalier, ajout de sanitaires, rehausse du lanterneau avec nouvelle structure en béton).
- Ajout d'un niveau dans les combles de la mansarde sud.
- Ajout d'escaliers dans l'aile sud, du côté de la cour sud.

1950 - 1963 Deuxième modification majeure

- Réaménagement des caves sous la cour sud.
- Aménagement d'un nouveau chauffage et de nouvelles cheminées (travée centrale).
- Aménagement d'un étage supplémentaire sur l'aile est, dans la continuité de l'aile ouest (démolition de la charpente, lanterneaux et toit anciens).
- Moitié nord de l'aile ouest transformée lourdement (structure ancienne démolie et mise en place de nouvelles dalles pour entresol, 2^e étage et 3^e étage).
- Mise en place de nouveaux châssis.
- Mise en place de nouveaux escaliers et sanitaires.
- Adaptation des anciens châssis de façades.
- Abaissement des allèges des fenêtres du 2^e étage sur l'aile ouest.
- Ajout d'une dalle dans les combles des mansarde de l'aile sud, rupture de la charpente en bois.

1977 - 1990 Troisième modification majeure

- Remplacement temporaire de la couverture de la halle nord avant la mise en place de la couverture actuelle pour le hall sportif.
- Aménagement d'un parking de 52 places sous la halle nord (sous le hall sportif) avec accès au nord.
- Aménagement du hall sportif.
- Mise en place d'une nouvelle dalle de sol pour le hall sportif.
- Moitié sud des ailes est et ouest, extension des commerces sur toute l'épaisseur du bâtiment, les liant directement avec les cours intérieures.
- Mise en place de nouveaux sanitaires et de nouvelles cages d'escalier.
- Réaménagement de l'ensemble des espaces.
- Mise en place de nouvelles dalles d'entresol et de nouvelles fenêtres pour l'aile ouest.
- Mise en place de nouvelles dalles d'entresol sur la moitié sud de l'aile est.

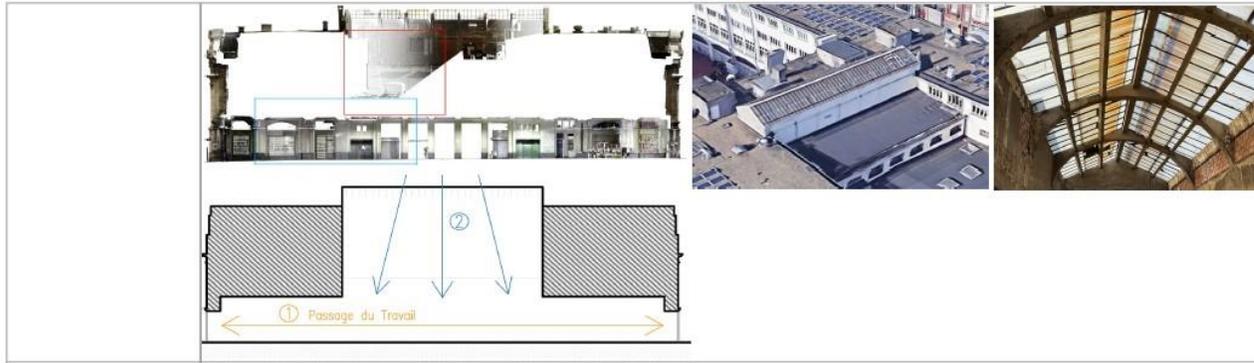


Inventaire des éléments patrimoniaux (Greisch – STIB 2023)

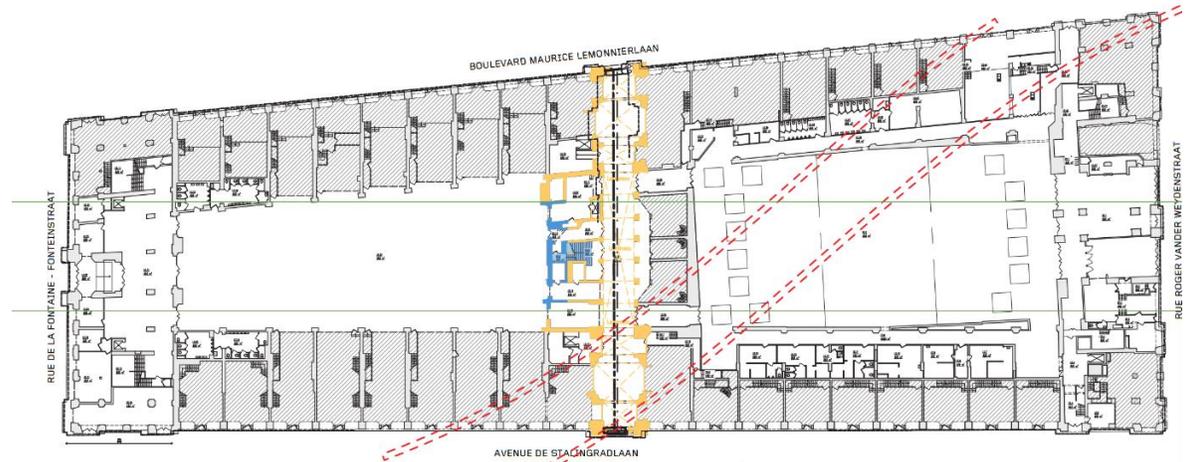
acier structurel - poutrelle en acier - lanterneau

			
Nomenclature	Matériau	Numéro d'article	Pourcentage de réutilisation estimé
ACIER_01	acier	12.140.10.	100 %

Passage du travail - ancienne passage publique



Revêtement de sol - revêtement d'escalier en terrazzo (marches + contremarches)



Situation avant enlèvement

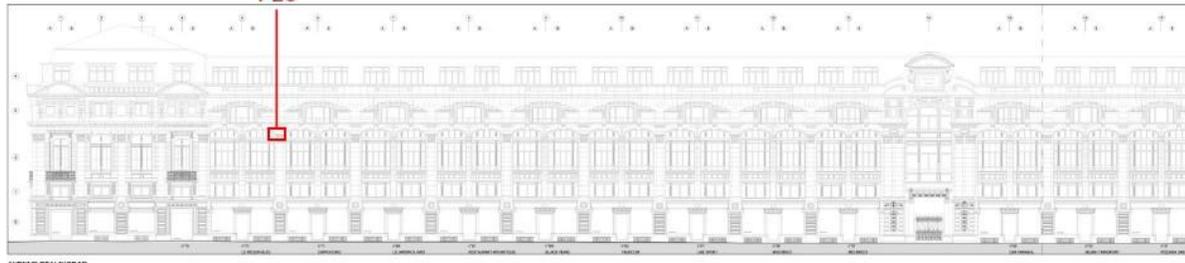


Situation après enlèvement



Localisation des pierres enlevées

P20



Inventaire des matériaux réutilisables

(Greisch – STIB 2023)



deux feuilles de porte en bois (le cadre de la porte n'est pas récupéré)

1 pc	
2 x 62 x 201 cm	voir fiche détaillée : OUI



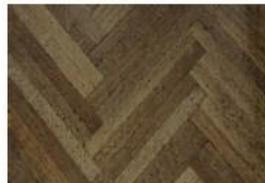
deux feuilles de porte en bois (le cadre de la porte n'est pas récupéré)

18 pc	
2 x 83 x 201 cm	voir fiche détaillée : OUI

Revêtement de sol - parquet à bâtons rompus



Parquet à bâtons rompus	
Numérotation sur le plan	17
1310,4 m ² (= 1872 x 70%)	localisation Salles de classe
30 x 7,5 cm	voir fiche détaillée : OUI



Parquet à bâtons rompus	
Numérotation sur le plan	19
68,6 m ² (= 98 x 70%)	localisation Secrétariat de l'école
40 x 7,5 cm	voir fiche détaillée : OUI

Appareils sanitaires - lavabos



Lavabos	
Numérotation sur le plan	LAVABO_01
18 pc	localisation Espace sanitaire
Non connu cm	voir fiche détaillée : OUI +0



Lavabos	
Numérotation sur le plan	LAVABO_01
130 pc	localisation Espace sanitaire
Non connu cm	voir fiche détaillée : OUI +1,+2,+3

Luminaire



Luminaire	
Numérotation sur le plan	ÉCLAIRAGE_01
4 pc	localisation salle de sport (L2.1)
Non connu cm	voir fiche détaillée : OUI +1



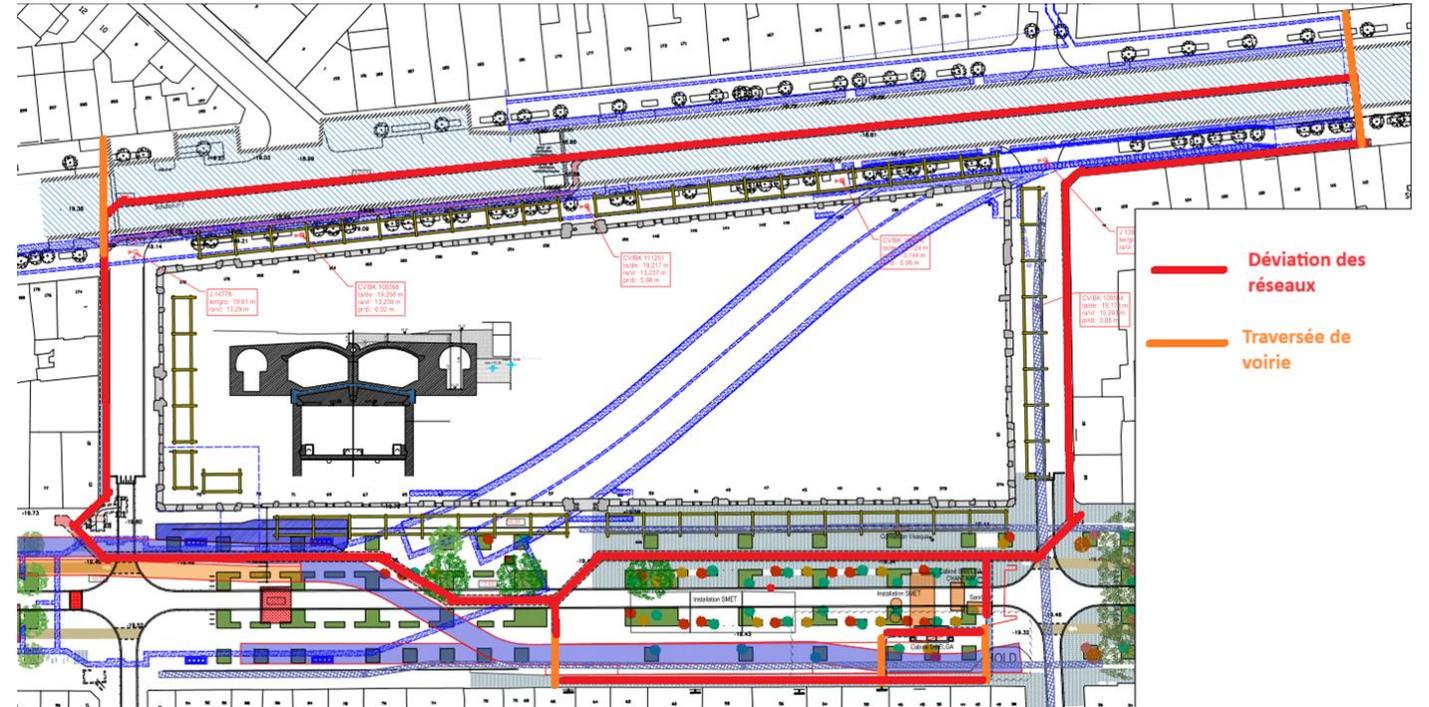
Luminaire	
Numérotation sur le plan	ÉCLAIRAGE_02
8 pc	localisation salle de sport (L2.1)
Non connu cm	voir fiche détaillée : OUI +1



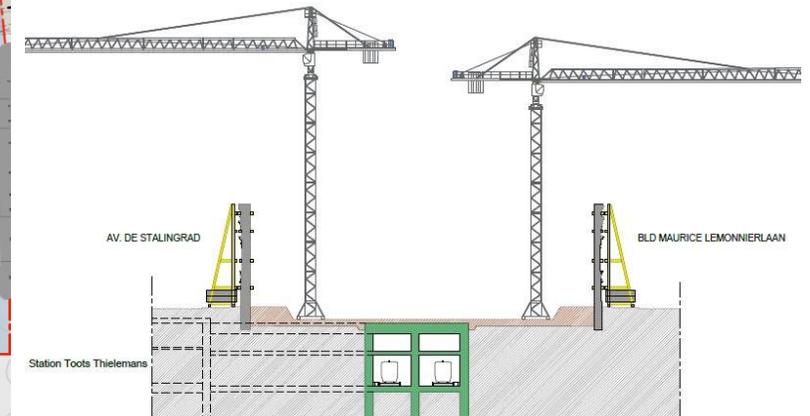
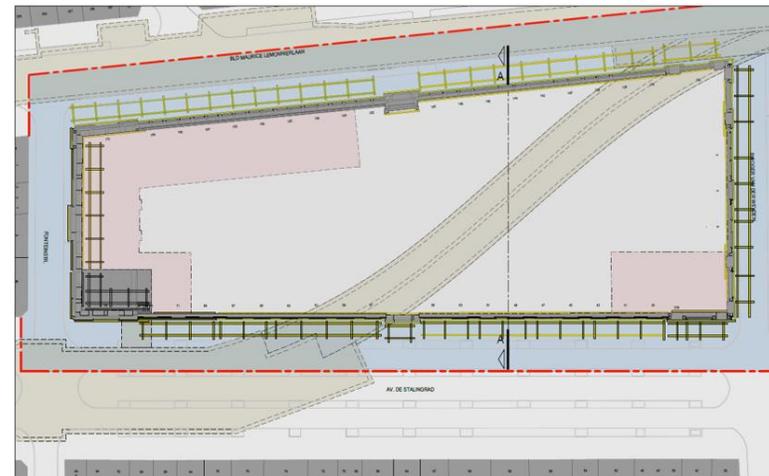
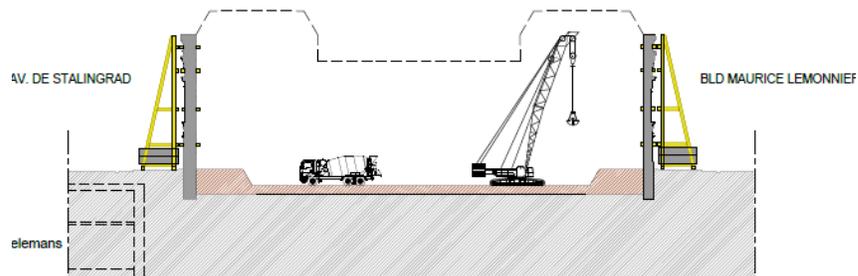
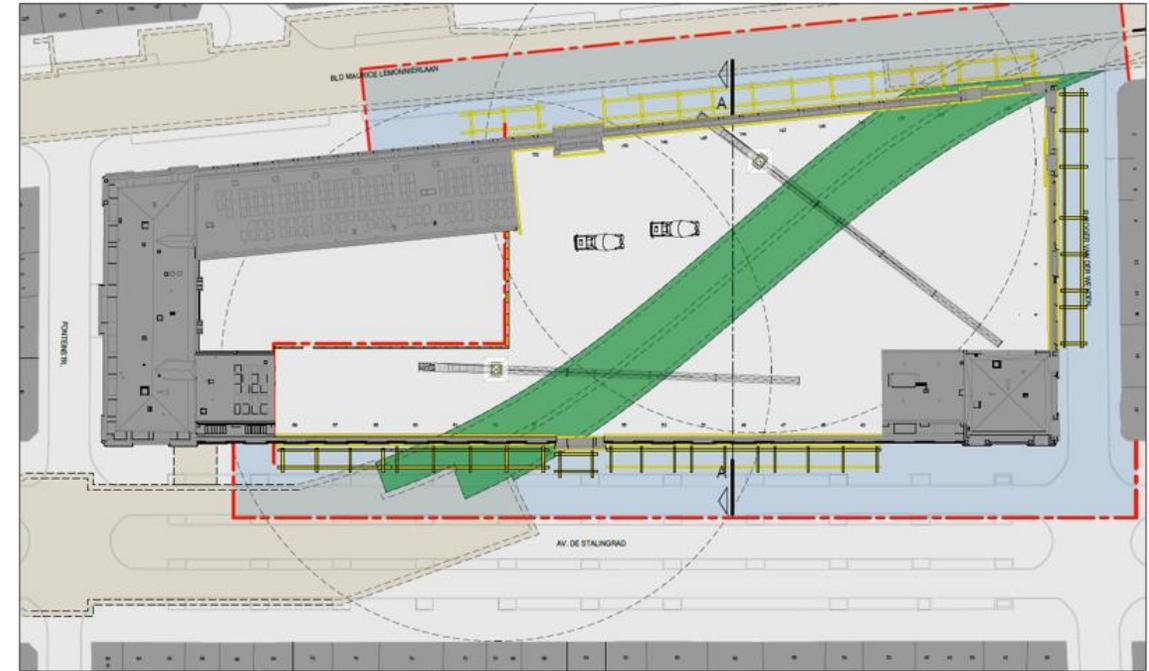
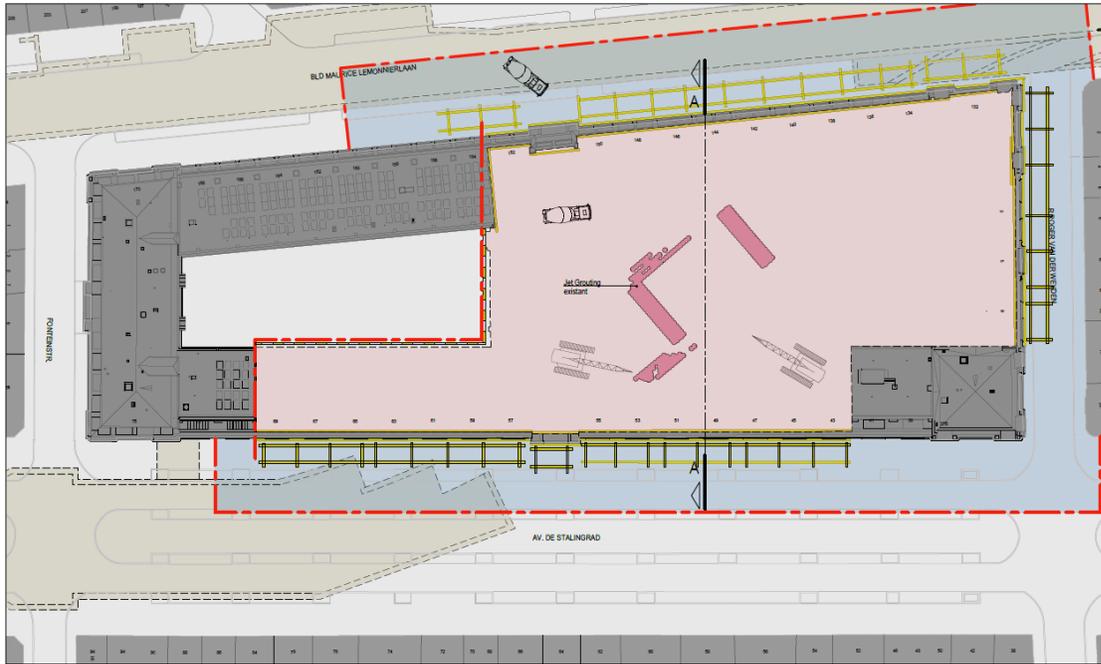


Travaux préparatoires

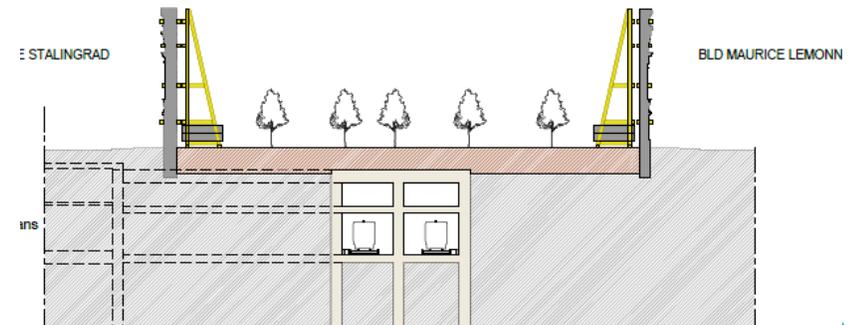
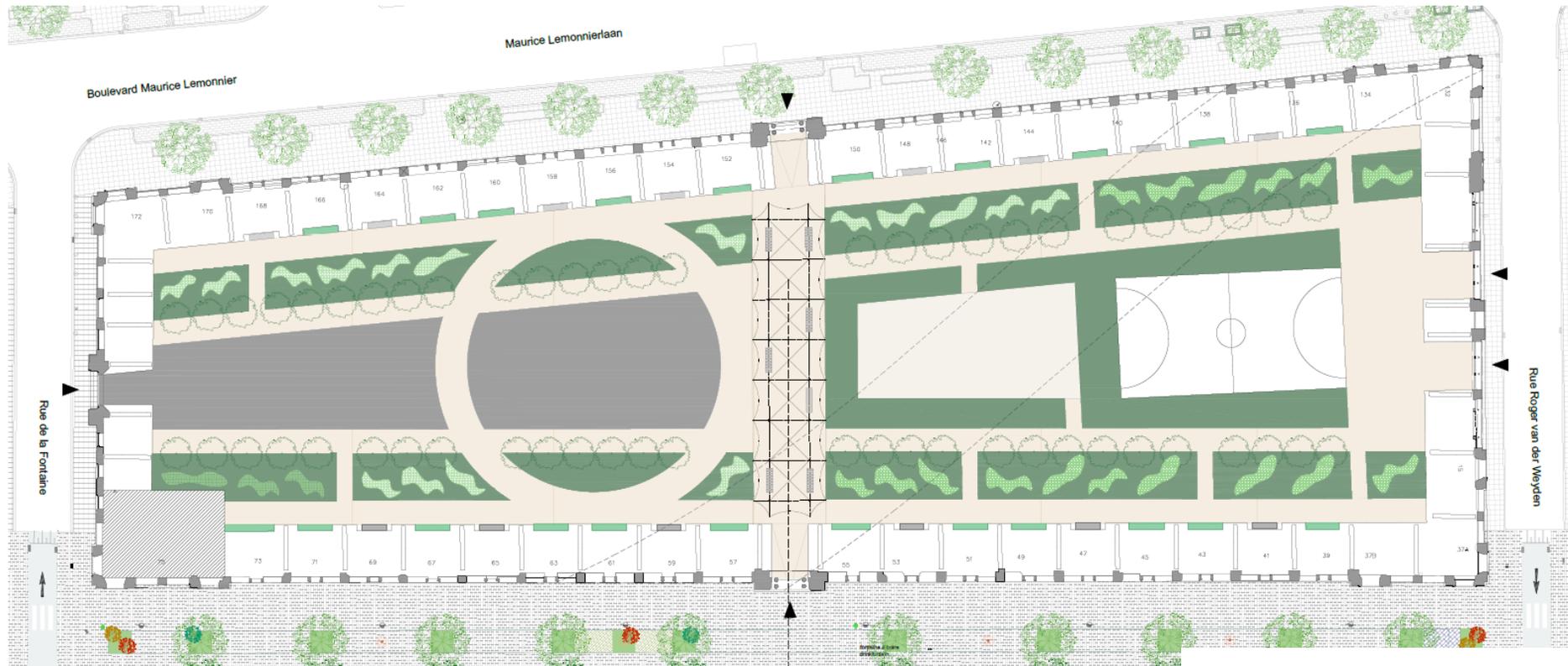
- Dépose des panneaux solaires
- Délocalisation des activités du PdM
- Déviation impétrants hors zone d'exclusion du soutènement des façades
- Mise en place du soutènement des façades à l'extérieur du bâtiment



Déroulement du chantier du tunnel



Aménagement parc urbain



Etude d'incidences - principes

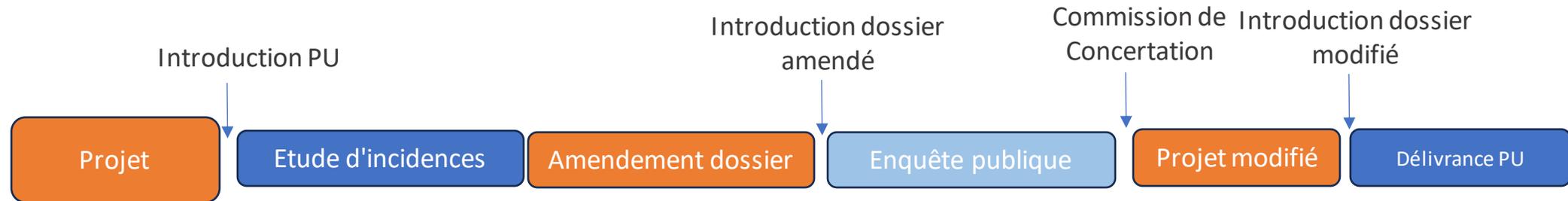
Une Ordonnance spécifique a été adoptée par le Gouvernement le 5 octobre 2023 instituant la procédure d'instruction de la demande de permis d'urbanisme.

Cette procédure :

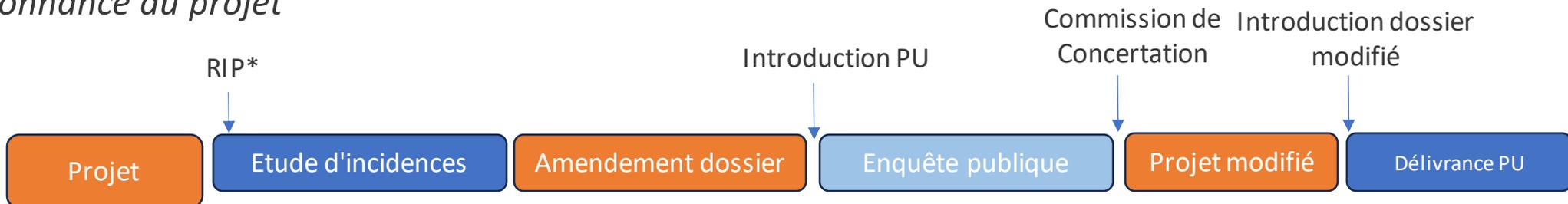
- Conserve tous les éléments essentiels d'une procédure de délivrance d'un permis (étude d'incidences, enquête publique, avis de commission de concertation, ...)
- Conserve une décision de l'administration en charge de l'urbanisme (avec une possibilité de recours au Conseil d'Etat pour les tiers), tout en agençant la procédure d'une manière telle que la préparation du dossier de demande de permis est accélérée, de même que son instruction.
- Ajoute une étape nouvelle d'information du public (RIP) en cours d'étude d'incidences.

Explication procédure

Procédure classique



Ordonnance du projet



*12/12/2023 et 29/01/2024

Pourquoi une étude d'incidences ?

Objectifs de l'étude d'incidences :

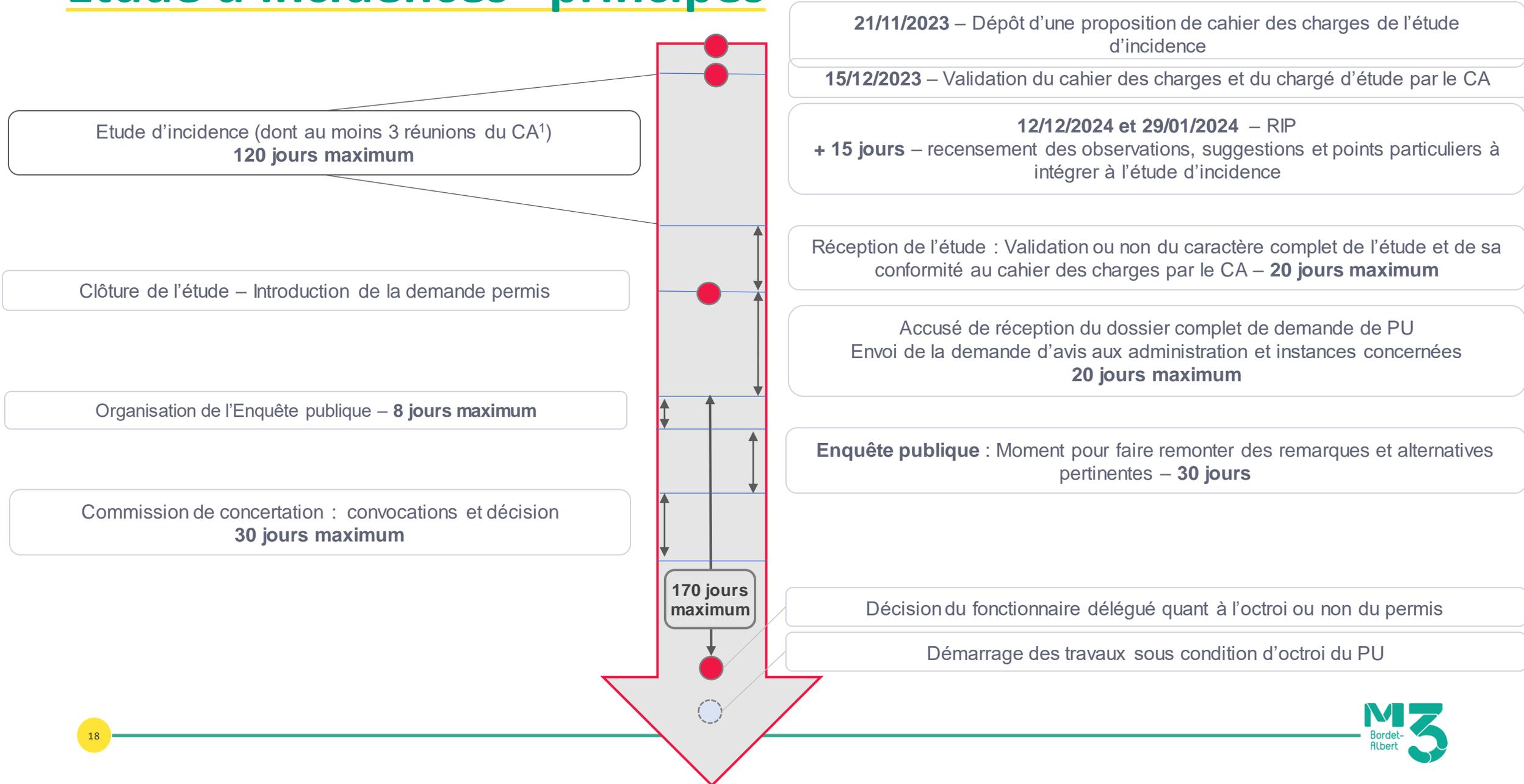
- Identifier les incidences positives et négatives du projet et émettre des recommandations pour éviter, réduire ou compenser les incidences potentielles négatives.
- Eclairer le porteur du projet, les décideurs et le grand public sur les incidences potentielles du projet.

L'évaluation des incidences répond à un cahier des charges qui précise ce qui est attendu dans l'étude (notamment les thématiques, les aires géographiques et les alternatives et variantes à considérer).

Méthodologie :

- Analyse de diagnostic de la situation existante selon les différentes thématiques environnementales.
- Identification des enjeux principaux du projet.
- Analyse des incidences du projet et de son chantier sur toutes les thématiques environnementales en comparaison avec une situation dite « de référence » (la situation future prévisible si le projet n'a pas lieu).
- Analyse des alternatives et variantes au projet afin d'explorer des pistes d'amélioration éventuelles du projet.
- Analyse croisée du projet et des alternatives et variantes selon toutes les thématiques environnementales et identification des recommandations permettant d'éviter, réduire et compenser les incidences négatives éventuelles et de maximiser les incidences positives.

Etude d'incidences - principes



Etude d'incidences – contenu prévisionnel

1 - Avant-propos

2 - Présentation du site

3 - Présentation de la situation de référence

4 - Présentation du projet

5 - Présentation du chantier

6 - Présentation des alternatives et variantes

7 - Analyse des incidences environnementales du projet et des alternatives sur les thématiques :

Mobilité

Urbanisme, paysage, aménagement du territoire et patrimoine

Environnement sonore et vibratoire

Domaines social et économique

Sols, sous-sols et eaux souterraines

Eaux potables, eaux usées et eaux pluviales

Qualité de l'air

Être humain

Diversité biologique, faune et flore

Microclimat

Domaine énergétique

Gestion des déchets

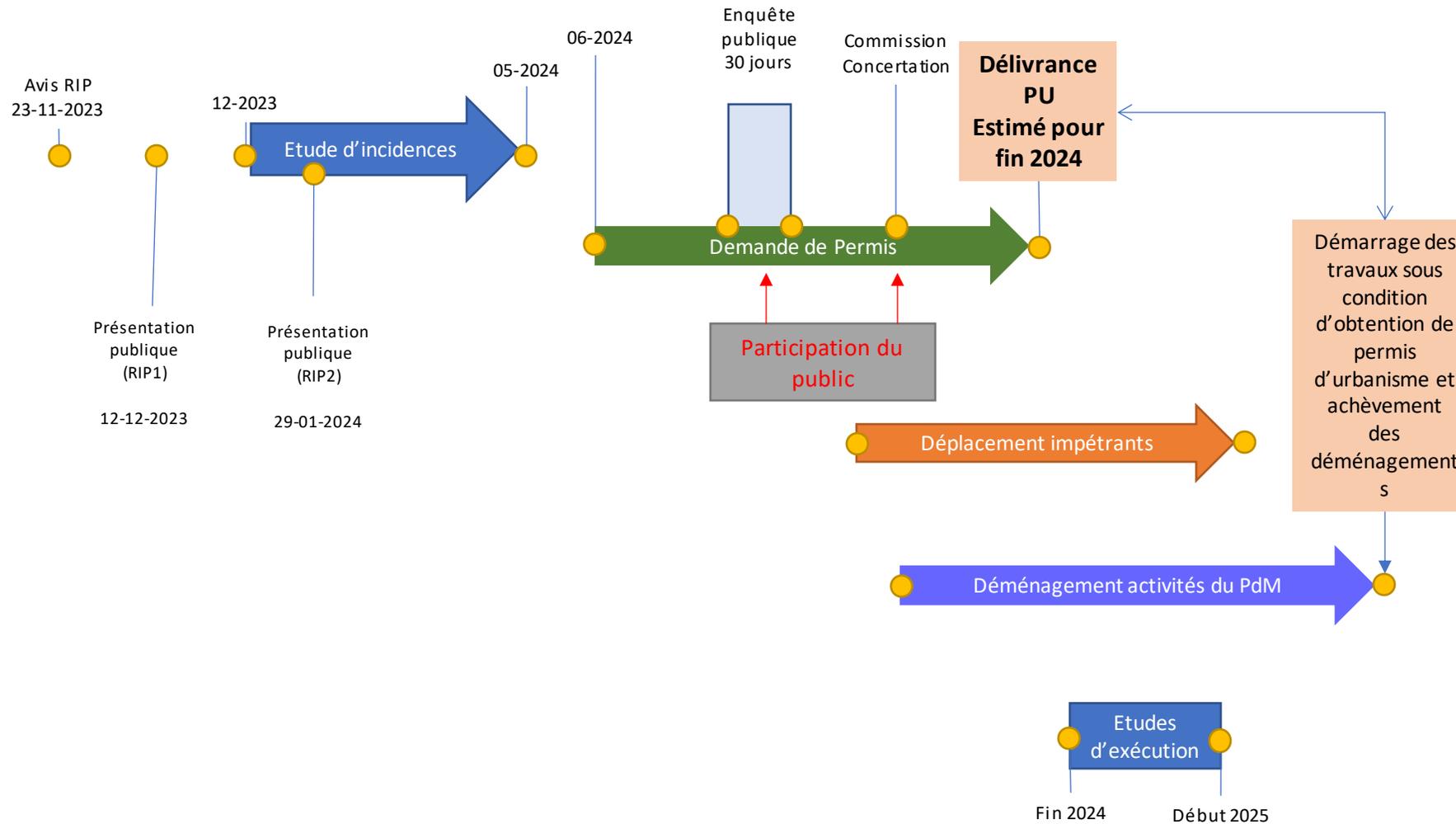
Émissions de gaz à effet de serre et circularité

8 - Synthèse et analyse croisée des incidences

9 - Recommandations

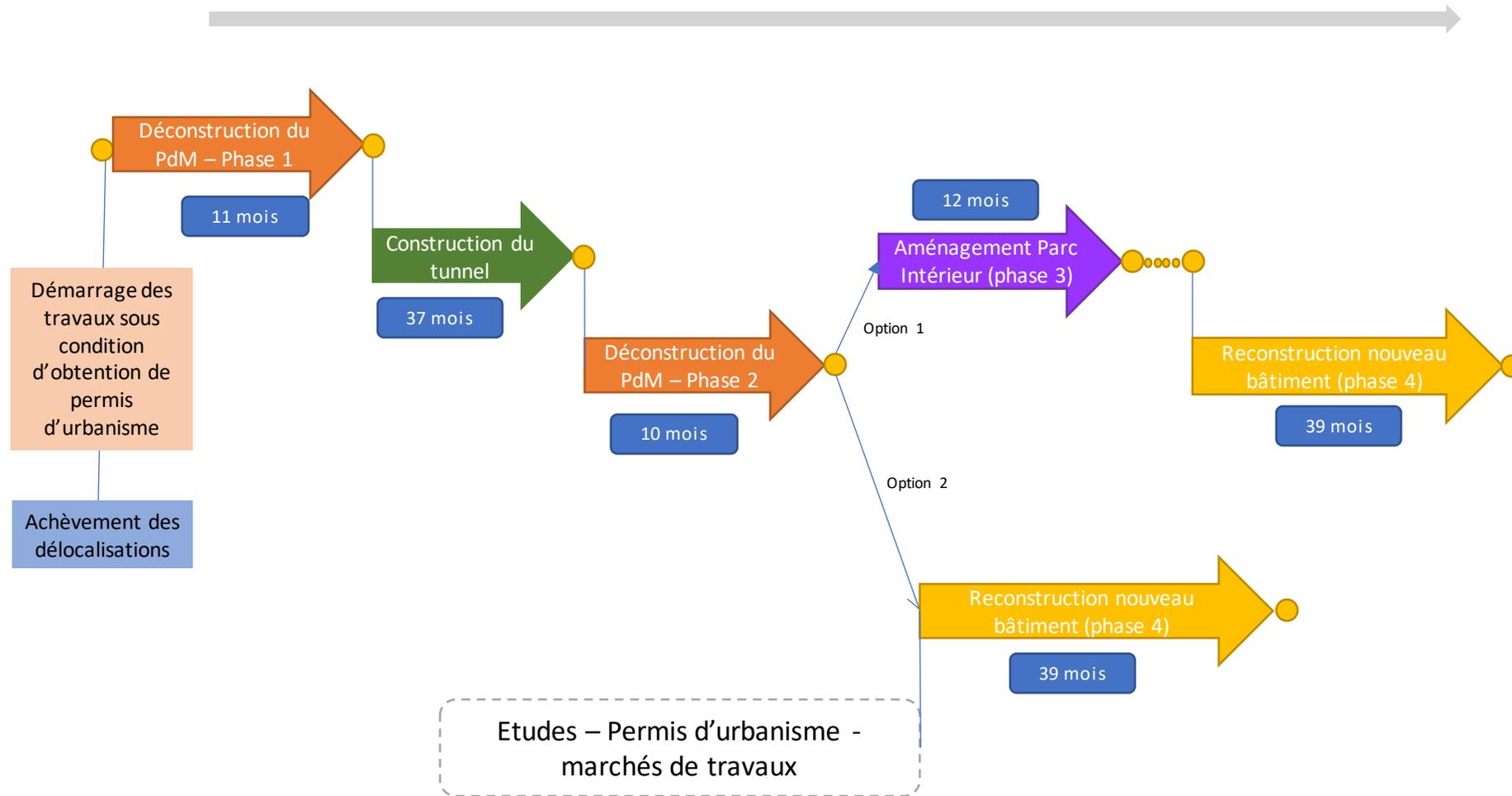
10 - Conclusions

Planning prévisionnel global



Planning prévisionnel global

Sous réserve d'obtention de Permis d'urbanisme



Inventaire non exhaustif des remarques déjà reçues après la RIP 12/12/2023

Transparence dans la communication	Manque de clarté dans la procédure	Interrogation quant à la nécessité démolition du Palais du Midi	Ce projet cache-t-il l'incompétence de la STIB ?
Demande de réaliser une nouvelle expertise avant d'entamer la déconstruction	Ne pas réaliser le tunnel	L'alternative préméto+Avanti n'est-elle pas la solution?	Demande d'étudier une alternative 0 (pas de démolition)
Etudier les deux propositions parues dans la presse	Proposer une solution de mobilité alternative au métro	Maintenir les lignes de tram en surface	Quel sont les conséquences sur la réalisation du projet de l'av. de Stalingrad
le tram 55 n'est le seul à être saturé, c'est le cas de tous le trams en heure de pointe	Prendre en compte les difficultés du l'autre tronçon du métro 3	Quel est l'impact d'une demi ligne de métro ?	le chantier = fuite de la population vers la périphérie
Coût du projet métro trop élevé	Améliorer la fluidité des transports en surface pour tous les modes	Impact de la démolition sur le patrimoine ?	Demande d'étude socio-économique approfondie
Le Stalingrad village occasionne des nuisances pour les riverains	Bilan carbone de l'opération démolition/reconstruction ? le comparer à la rénovation du Palais du Midi	Quels sont les risques pour les façades?	...
		Protéger les bâtiments voisins durant le chantier	



SÉANCE DE
QUESTIONS ET
PRISE DE NOTE DES
QUESTIONS



Questions

A vous la parole



CLÔTURE



Clôture

Toute personne qui le souhaite peut émettre un avis sur le projet et/ou mettre en évidence des points particuliers afin que le comité d'accompagnement les examine attentivement durant l'étude d'incidences.

Par écrit au Collège communal, dans les quinze jours de la réunion (au plus tard le 13/02/2024) :

- Par courriel à palaisdumidi@brucity.be
- ou par courrier postal à la Ville de Bruxelles au Département Développement urbain, Direction permis et Renseignements Urbanistiques, Cellule Secrétariat et Commission de concertation rue des Halles 4, 1000 Bruxelles ;
- Par courriel à zupalmi@stib.brussels
- ou par courrier postal à STIB, rue Royale 76, 1000 Brussels.

Le procès-verbal de cette réunion sera disponible sur le site <https://www.metro3.be> du 31 janvier jusqu'au 15 février 2024



**Merci de
votre attention**

